

pourquoi j'ai voté contre toute proposition émanant du Canada à seule fin de faire disparaître un danger imaginaire. Mais qu'importe, s'il existait une crise réelle et véritable il y a un an, quel est l'état de choses qui se développe aujourd'hui.

L'honorable leader de la gauche a argué que nous aurions dû poursuivre une enquête minutieuse pour connaître le fonds même de la question. Dans le dernier projet qu'il nous a soumis il se suppose à la place du premier ministre pour nous signaler ce que lui-même et son parti feraient s'ils étaient au timon des affaires. Ils agiraient, s'écrient-ils de concert avec le Gouvernement de la mère patrie; ils s'assureraient par des recherches et enquêtes minutieuses s'il existait réellement un danger, et s'ils se convainquaient de l'existence de ce péril, ils reviendraient devant le Parlement pour lui demander de lui indiquer les moyens à prendre en vue de surmonter cette crise. Eh! bien, si l'honorable député admet l'existence d'une crise—ce qu'ont avoué les membres de la gauche qui ont parlé sur cette question—comment se fait-il qu'il n'a pris aucune disposition pour faire face à ces périls cette année, comme il a tenté de le faire à la dernière session? Va-t-il perdre sa cause par défaut de procéder? Il a dû avoir, depuis la dernière session, le loisir, certes, et cela durant des mois, de s'enquérir, et il doit assurément être mieux avisé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un an. En sa qualité de chef de l'opposition, il doit être lié à une responsabilité à laquelle il ne peut échapper. Il nous a fait connaître ce qu'il ferait s'il devenait le chef de l'administration. Mais il est le leader d'un grand parti qui est aussi tenu de faire tout son possible pour protéger les institutions de ce pays, et il est tout aussi responsable de l'instruction du peuple qu'il le serait s'il lui advenait d'être premier ministre. Pourtant, jusqu'aujourd'hui il n'a pas fait cette enquête et ces recherches; le résultat, c'est qu'il ignore s'il existe réellement une crise ou un cas d'urgence qui réclame une action de la part du Canada, et il soumet à la Chambre un projet de résolution remarquable en ce qu'il ne contient rien, tout autant par son manque de précision et que par son vague. Il estime que la marine de guerre canadienne devrait former une unité séparée, tout en étant soumise à une direction centrale, celle de l'amirauté britannique. Mais ceci vient en contradiction directe avec l'attitude qu'il a prise en 1909. En effet, dans son discours du 29 mars de cette année-là, il disait:

Je suis entièrement d'accord avec mon très honorable ami, le premier ministre, quant à l'aperçu qu'il nous a donné du programme de la défense navale du Canada. D'abord, je suis fermement convaincu que ce qu'il convient de faire à cet égard, c'est de crier des forces navales canadiennes. J'ai une confiance abso-

lue dans cette mesure. L'autre moyen a été mis à l'essai par l'Australie et la métropole, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants à tous les égards. En Grande-Bretagne, on a peut-être trouvé que l'action commune était peu satisfaisante. Celle-ci, en dernière analyse, n'a pas été du goût de la population australienne, parce que la Grande-Bretagne a cru devoir demander à l'Australie d'étudier le champ des opérations de l'escadre jusqu'à la mer de Chine et l'océan Indien. En agrandissant ainsi le champ des opérations, les Australiens comprenaient que la somme qu'ils versaient depuis quelques années ne servirait pas vraiment à procurer à l'Australie toute la protection qu'ils croyaient devoir exiger.

Donc, le système d'unité d'action individuelle semblait impossible à mon honorable ami, du moins en ce qui concernait l'Australie. Si c'était le cas pour cette dernière colonie, quelle raison spéciale pourrait-on invoquer pour l'établir au Canada?

Qu'on me permette de dire en terminant que je crois que la population du pays se rappellera quelques faits. Elle se souviendra d'abord que la politique navale du Canada a été arrêtée en 1909 d'après un projet de résolution déposé par l'honorable représentant de Toronto-nord (M. Foster) et appuyé par l'honorable chef de la gauche. C'était alors le temps de la création d'une marine de guerre canadienne. On peut soulever des objections au projet de loi tel que déposé et nos adversaires ont parfaitement le privilège d'attaquer toutes les dispositions qu'il contient. Mais voici ce que je tiens à dire: en 1909, ils défendaient fermement le principe absolu d'une marine de guerre exclusivement canadienne. En 1910, et à cette session même, voici qu'ils prennent une attitude diamétralement opposée à celle qu'ils tenaient l'année dernière. Un changement aussi radical sur une question de cette importance ne saurait être accepté par le peuple. Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) a laissé croire que l'honorable chef de la gauche (M. R. L. Borden) se propose de visiter la Colombie-Britannique. Quant à moi, il me ferait, certes, plaisir de le voir mettre ce projet à exécution et il aura, en ce qui me concerne, une réception aussi chaleureuse que celle que Dick McBride a accordée au très honorable premier ministre. Mais il est une question que le peuple de cette province lui posera, il lui demandera de lui déclarer quelle est celle des trois politiques qu'il a pronées qu'il entend suivre maintenant. Il lui dira: Vous avez assumé en 1909 la responsabilité de construire une marine de guerre; le Parlement a adopté cette attitude suivant les termes mêmes de votre projet de résolution et la force des arguments que vous invoquiez; entendez-vous suivre cette attitude aujourd'hui? S'il répond que la dernière politique qu'il a pronée est la meilleure, il devra naturellement se soumettre à cette autre question: Quelle garantie avons-nous que, si nous vous appuyons, vous n'aurez